

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA LOIREDélibération de la Commune de PLANFOY
Séance Ordinaire du 29 JUIN 2026

Nombre de conseillers	
en exercice	15
présents	13
votants	14
absents	2
exclus	

Le vingt-neuf juin deux mille vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de PLANFOY, dûment convoqué dans les délais légaux le 22 juin 2026, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil, sous la présidence Mme Lynda REZAÏK, Maire

PRESENTS : Mme Lynda REZAÏK, Maire, M. Nicolas JOURJON, 1^{er} adjoint, Mme Pauline MIRIBEL, 2^{ème} adjointe, Mme Marie-Claire JARRIGE, M. Nicolas BOYER, M. Sébastien GEORJON, M. Bruno REGHEM, M. David GASPARI, Mme Pauline PRAUD, M. Jérémy LAURENT, Mme Sandrine JOURJON, Mme Aline CAMPANT et M. Anthony PONTON, Conseillers Municipaux.

ABSENT EXCUSE : Mme Christelle BROU et Mme Léa MABED PIETRONIRO

POUVOIRS : Mme Léa MABED PIETRONIRO donne pouvoir à Sandrine JOURJON

SECRETAIRE DE LA SEANCE : Mme Aline CAMPANT

REF : D-2026.06.29-10

OBJET : SERVICE DE LA CANTINE SCOLAIRE – APPROBATION DES TARIFS

Madame Pauline MIRIBEL, 2^{ème} adjoint, rappelle que la participation demandée aux familles ne représente qu'une partie du coût réel du repas.

Elle propose de modifier les tarifs de la cantine scolaire :

Prix du repas enfant résident PLANFOY :

Quotient familial	Prix du repas	Prix périscolaire	Prix du repas global
QF ≤ 900	1.00 €	3.00 €	4.00 €
901 à 1200	2.05 €	2.35 €	4.40 €
1201 à 2000	2.30 €	2.55 €	4.85 €
2001 à 2500	2.55 €	2.95 €	5.50 €
2501 à 4000	2.90 €	3.15 €	6.05 €
QF ≥ 4001	3.45 €	3.80 €	7.25 €

Prix du repas enfant non résident :

Quotient familial	Prix du repas	Prix périscolaire	Prix du repas global
QF ≤ 4000	3.05 €	3.00 €	6.05 €
QF ≥ 4001	4.45 €	4.00 €	8.45 €

Prix du repas non commandé : majoration de + 5 €

Ces tarifs seront appliqués à partir du 1er septembre 2026 (rentrée scolaire).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité, les tarifs proposés.

Ont signé au registre tous les membres présents

Copie certifiée conforme

Planfoy, le 29 juin 2026

Le Maire
Lynda REZAÏK



Le secrétaire de séance
Aline CAMPANT

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA LOIREDélibération de la Commune de PLANFOY
Séance Ordinaire du 29 juin 2026

Nombre de conseillers	
en exercice	15
présents	13
votants	14
absents	2
exclus	0

Le vingt-neuf juin deux mille vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de PLANFOY, dûment convoqué dans les délais légaux le 22 juin 2026, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil, sous la présidence Mme Lynda REZAÏK, Maire

PRESENTS : Mme Lynda REZAÏK, Maire, M. Nicolas JOURJON, 1^{er} adjoint, Mme Pauline MIRIBEL, 2^{ème} adjointe, Mme Marie-Claire JARRIGE, M. Nicolas BOYER, M. Sébastien GEORJON, M. Bruno REGHEM, M. David GASPARI, Mme Pauline PRAUD, M. Jérémie LAURENT, Mme Sandrine JOURJON, Mme Aline CAMPANT et M. Anthony PONTON, Conseillers Municipaux.

ABSENT EXCUSE : Mme Christelle BROU et Mme Léa MABED PIETRONIRO

POUVOIRS : Mme Léa MABED PIETRONIRO donne pouvoir à Sandrine JOURJON

SECRETAIRE DE LA SEANCE : Mme Aline CAMPANT

REF : D-2026.06.29-12

OBJET : APPROBATION DES TARIFS DU CENTRE DE LOISIRS (ACM) – EXTRASCOLAIRE VACANCES ETE, PETITES VACANCES (AUTOMNE HIVER, PRINTEMPS), PERISCOLAIRE ET MERCREDIS

Madame Pauline MIRIBEL, explique qu'il y a lieu de modifier les tarifs ACM périscolaire et extrascolaire :

Etude : de 16h30 à 17h30 (école primaire)

Coefficient familial	Résident à la commune	Non Résident à la commune
	Tarif	Tarif
<900	1,00 €	1,50 €
901 -1200	1,20 €	1,70 €
1201-2000	1,30 €	1,80 €
2001-2500	1,40 €	1,90 €
2501-4000	1,50 €	2,00 €
4001 et +	2,00 €	2,50 €

Périscolaire : de 7h30 à 8h30 et de 17h30 à 18h30 (école primaire et maternelle)

Coefficient familial	Résident à la commune	Non Résident à la commune
	Tarif	Tarif
<900	1,50 €	2,00 €
901 -1200	2,35 €	2,85 €
1201-2000	2,55 €	3,05 €
2001-2500	2,95 €	3,45 €
2501-4000	3,15 €	3,65 €
4001 et +	3,80 €	4,30 €

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA LOIRE**

**Périscolaire le mercredi :**

Coefficient familial	Résident à la commune	
	Journées	Demie journée
<900	13,00 €	7,00 €
901 -1200	16,10 €	8,00 €
1201-2000	20,15 €	10,50 €
2001-2500	24,85 €	13,00 €
2501-4000	29,50 €	15,50 €
4001 et +	34,20 €	18,00 €

Majoration pour les non-résidents de 15%

ACM Extrascolaire Vacances scolaires :

Coefficient familial	Résident à la commune		
	Journées	Prix 5 jours consécutives	Prix 10 journées
<900	13,00 €	-20	-30%
901 -1200	18,10 €	-20%	-30%
1201-2000	22,50 €	-20%	-30%
2001-2500	27,60 €	-20%	-30%
2501-4000	32,65 €	-20%	-30%
4001 et +	37,70 €	-20%	-30%

Majoration pour les non-résidents de 15%

Absences :

Toute absence non justifiée par un certificat médical fera l'objet d'une facturation au tarif habituel.

Facturation

- Activités extrascolaires : facture établie à la fin de chaque séjour
- Activités périscolaires : facture établie à la fin de chaque période

Majoration :

Une majoration est appliquée pour toute séance non réservée.

Accueil	Majoration
Périscolaire du matin (inscription hors délai)	2,00 €
Étude/périscolaire du soir (inscription hors délai)	2,00 €
Périscolaire du mercredi (inscription hors délai)	5,00 €
ACM pendant les vacances scolaires (inscription hors délai)	5,00 €

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA LOIRE**



Journée avec activité exceptionnelle : + 10 € par journée pour tous

Les agents municipaux extérieurs à la commune bénéficieront du tarif des résidents.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité

Ont signé au registre tous les membres présents

Copie certifiée conforme

Planfoy, le 29 juin 2026

Le Maire
Lynda REZAÏK



Le secrétaire de séance
Aline CAMPANT